

# Contrat financier

Entre

L'Association Enseignement Promotion Agricole de Monteils  
Lycée François Marty  
348 Chemin du Mas de Castanié – 12200 Monteils



Représentée par Madame Carine GARDES, Chef d'établissement

Et

Madame  Monsieur \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Représentant légal de l'élève : \_\_\_\_\_

Inscrit en classe de : \_\_\_\_\_

Le représentant légal de l'élève, destinataire et payeur des factures, s'engage à régler le montant des frais facturés, par prélèvement mensuel automatique le 10 de chaque mois. Ces frais regroupent la contribution aux familles, la cotisation MSA, les photocopies, les frais d'inscription (uniquement pour la première année), ainsi que les frais liés au régime scolaire de l'élève (demi-pension, internat).

Des frais optionnels (assurance scolaire, transport bus privé du lycée, option) peuvent s'ajouter en fonction de chaque situation.

Le premier prélèvement du 10 octobre sera de :

Pour un externe :	50€
Demi-pensionnaire :	150€
Interne :	250€
Elève inscrit en Site Excellence Sportive Moto :	600€
Elève inscrit en Section Sportive Moto :	400€

Les prélèvements suivants seront indiqués sur la facture établie aux vacances de Toussaint.

Pour faire valoir ce que de droit.

A \_\_\_\_\_ le / / / /

**Signature du Responsable payeur obligatoire**



Signature du Chef  
d'établissement  
**Carine GARDES**

NB : Aucun remboursement ne sera effectué en deçà de 3 semaines d'absences et uniquement sur présentation d'un justificatif médical

Voir au verso Mandat de Prélèvement



